



Société de gestion des placements NB

2007-2008 RAPPORT ANNUEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles Lepage

Président du conseil d'administration

Michael W. Walton

Administrateur

Joel Attis

Vice-président du conseil

Wiktor Askanas

Président du Comité des ressources humaines
et de la rémunération
Administrateur

Don Moors, FCMC

Administrateur

Marc-Antoine Chiasson

Administrateur

Réjean Bossé

Administrateur

Sharon MacFarlane, CA

Présidente du Comité de vérification
Administrateur (d'office)

Richard C. Speight, c.r

Président du Comité de gouvernance
Administrateur

Reno Thériault

Administrateur

Cathy Rignanesi

Administrateur

John Mallory

Administrateur (d'office, sans droit de vote)

John A. Sinclair

Administrateur (d'office)

DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

John A. Sinclair

Président et Chef de la direction

Jan Imeson, CA

Vice-présidente et Chef des finances

Norma Kennedy

Secrétaire du Conseil

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

John A. Sinclair

Président et Chef de la direction
Chef des placements

James Scott, CFA

Vice-président – Revenu fixe

Daniel Goguen, CA, FRM

Vice-président – Marchés privés

Jan Imeson, CA

Vice-présidente et Chef des finances

Mark Holleran, CFA

Vice-président – Actions

Table des matières

Profil de la Société	1
Mission de la Société	1
Vision de la Société	2
Valeurs de la Société	2
Points saillants	3
Lettre aux intervenants	7
Gouvernance de la Société	11
Principes de la SGPNB en matière de placement	13
Commentaires et analyse de la direction	14
Coûts d'exploitation	20
Rémunération	21
Activités communautaires des employés	24
Communications et obligation de rendre compte	24
États financiers	25
Société de gestion des placements du N.-B.	27
Fonds de retraite dans les services publics	40
Fonds de retraite des enseignants	41
Fonds de retraite des juges	42

Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

440 rue King

Tour York, Suite 581

Fredericton, Nouveau-Brunswick

E3B 5H8 Canada

Tel: (506) 444-5800 Fax: (506) 444-5025

Courriel: nbimc@nbimc.com

SiteWeb: <http://www.nbimc.com>

Profil de la Société

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) est le fiduciaire et gestionnaire de portefeuille des avoirs de retraite de plus de 46 000 participants aux régimes de retraite à prestations déterminées des services publics, des enseignants et des juges. Elle a été constituée par le gouvernement provincial en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*.

La SGPNB a pour mission principale d'accroître la valeur à long terme des caisses de retraite qu'elle gère et d'aider les répondants à respecter leur engagement envers les participants.

Dans le cadre de cette mission, la Société met en œuvre les activités suivantes :

- Services de fiducie
- Élaboration de la politique de placement de chaque fonds
- Mise en œuvre de la politique de placement de chaque fonds
- Gestion active des placements de façon à ajouter de la valeur, nette de dépenses administratives
- Gestion du risque associé à l'investissement d'actifs de retraite
- Services administratifs, notamment : garde de titres, comptabilité, mesure du rendement, technologie.

Située à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, la SGPNB est le plus important gestionnaire financier d'une clientèle institutionnelle du Canada atlantique; au 31 mars 2008, ses actifs atteignaient plus de 8,70 milliards de dollars.

Mission de la Société

La gestion prudente, innovatrice et économique des placements pour les fonds du secteur public du Nouveau-Brunswick permet à la Société d'assurer une croissance à long terme qui satisfait les attentes des clients.

Objectifs principaux :

- Procurer une croissance des actifs à long terme pour les fonds de placement des clients, grâce à une répartition prudente des actifs et à des stratégies de gestion du risque.
- Attirer, former et conserver une équipe de spécialistes expérimentés et compétents dans le choix d'investissements variés et prometteurs.
- Améliorer les systèmes de technologie de l'information afin de maximiser les résultats en ce sens.
- Renforcer la gouvernance, la gestion et l'efficacité organisationnelle.
- Affermir et étendre les relations avec les différents intéressés.
- Fournir des services de gestion pour un nombre croissant de fonds de placement du secteur public au Nouveau-Brunswick.

Vision de la Société

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) est le fournisseur privilégié de fonds de placement au secteur public du Nouveau-Brunswick.

La SGPNB est reconnue par ses clients et ses pairs pour ses pratiques exemplaires :

- Elle procure à ses clients une valeur ajoutée constante au moyen d'une gamme variée de stratégies de placement.
- Pour ce qui est du rendement à long terme, elle se classe dans le quartile supérieur des sociétés de gestion de fonds de placement comparables.
- Les intéressés reconnaissent sa gouvernance rigoureuse et sa vision stratégique à long terme.
- Elle est dirigée par une équipe de spécialistes de la gestion de placement hautement qualifiés qui misent sur l'innovation et la gestion du risque.
- Elle est considérée comme un employeur de choix tant par les nouveaux diplômés que par les professionnels d'expérience.

La SGPNB entretient de solides relations et communique régulièrement avec les principaux intéressés.

Valeurs de la Société

PRUDENCE – Nous effectuons nos opérations de placement selon des principes directeurs fondés sur une répartition des actifs et une gestion du risque qui tiennent compte des objectifs du client.

RESPONSABILITÉ – Nous agissons dans le meilleur intérêt de nos clients et utilisons les normes les plus strictes de comptabilité générale, de conformité, de vérification et de mesure du rendement.

ESPRIT D'ÉQUIPE – Nous implantons et cultivons une culture d'apprentissage continu chez nos employés, qui travaillent de concert à l'atteinte de nos objectifs, par le partage de leur savoir-faire, des rôles définis et la coordination des activités.

TRANSPARENCE – Nous communiquons fréquemment de l'information claire aux intéressés sur nos activités, nos stratégies et nos résultats.

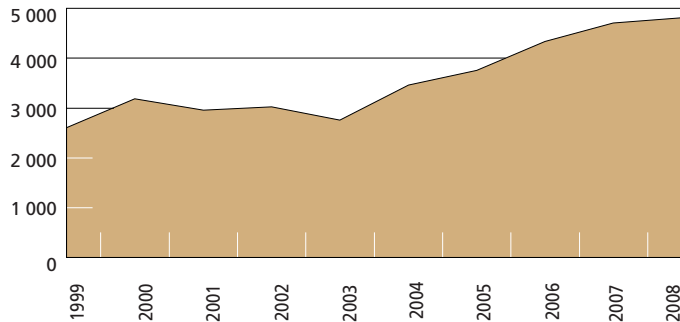
INTÉGRITÉ – Nous assurons l'honnêteté des initiatives de la Société grâce à un code de déontologie et de conduite des affaires.

INNOVATION – Nous favorisons un ensemble varié de stratégies de placement et de gestion innovatrices et judicieuses.

Points saillants au 31 mars 2008

SERVICES PUBLICS

ACTIF NET AU 31 MARS 2008
(millions de dollars)

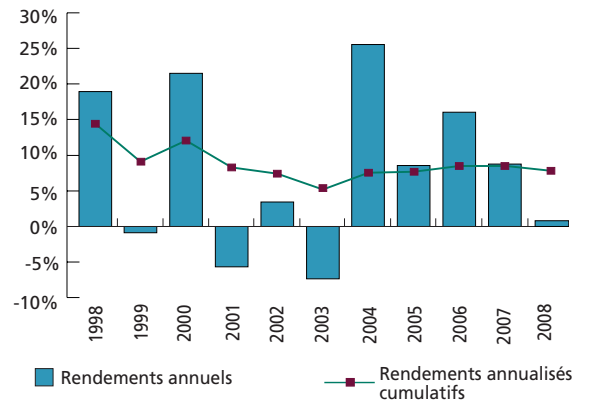


PLACEMENTS PAR PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2008
(millions de dollars)

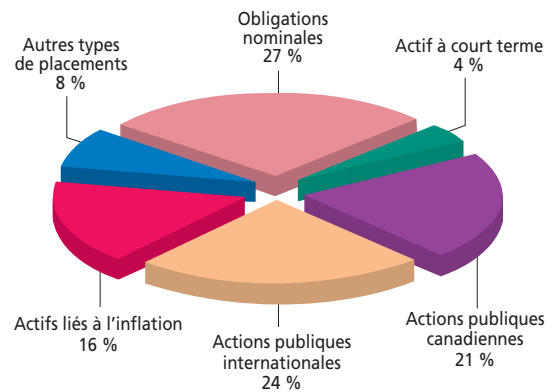
	2008	2007	2006
REVENU FIXE			
Obligations nominales	1 275,1 \$	1 382,5 \$	1 275,2 \$
Actif à court terme	205,7	142,4	179,5
	1 480,8	1 524,8	1 454,7
ACTIONS OUVERTES			
Canadiennes	980,3	972,7	892,2
Internationales	1 116,3	1 028,7	960,3
	2 096,6	2 001,4	1 852,4
ACTIFS LIÉS À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	424,8	542,1	497,6
Immobilier et infrastructure	226,3	194,5	173,5
Marchandises	98,3	93,5	67,1
	749,4	830,1	738,2
AUTRES TYPES DE PLACEMENTS			
Rendement absolu	309,8	282,1	236,2
Actions privées	87,4	62,7	51,9
	397,3	344,8	288,1
Total des placements	4 724,0 \$	4 701,1 \$	4 333,4 \$

Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

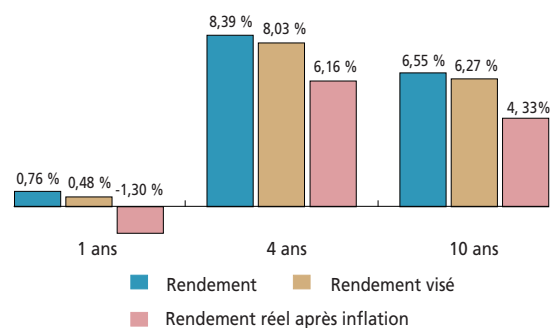
RENDEMENTS TOTAUX ANNUELS DES FONDS 1998-2008



COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 MARS 2008



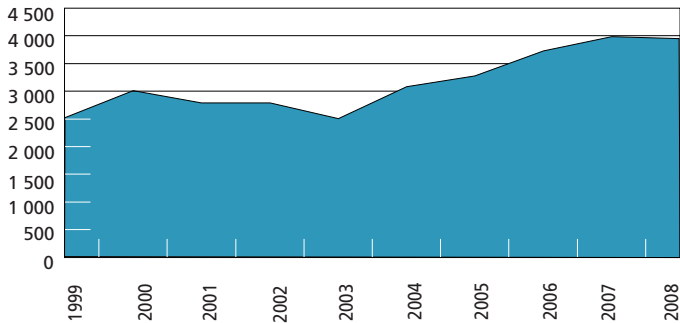
RENDEMENT DES PLACEMENTS AU 31 MARS 2008



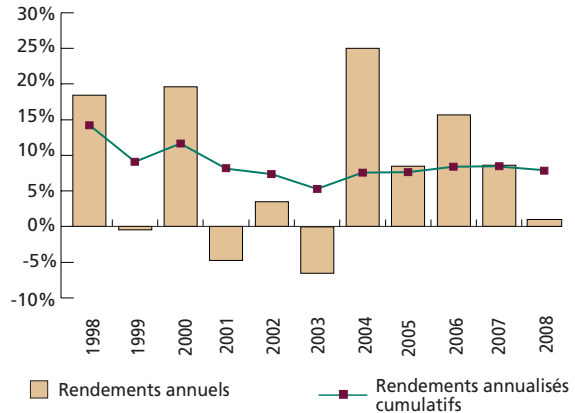
Points saillants au 31 mars 2008

ENSEIGNANTS

ACTIF NET AU 31 MARS 2008
(millions de \$)



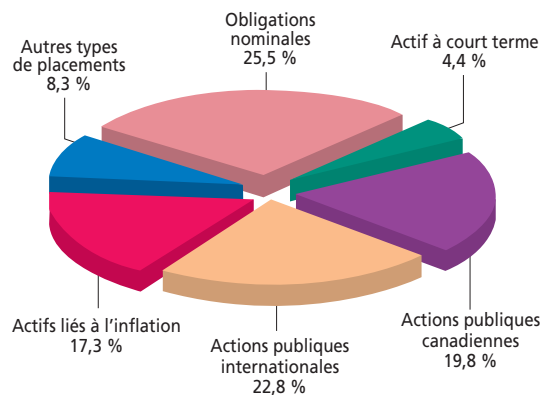
RENDEMENTS TOTAUX ANNUELS DES FONDS
1998-2008



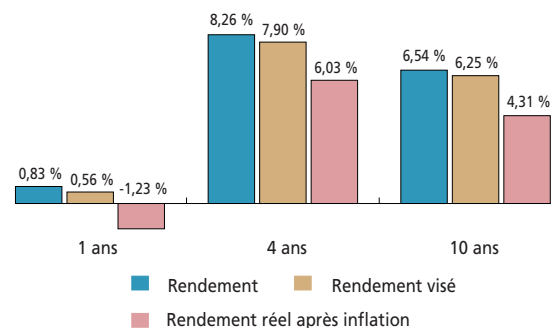
PLACEMENTS PAR PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2008
(millions de dollars)

	2008	2007	2006
REVENU FIXE			
Obligations nominales	1 083,5 \$	1 209,6 \$	1 134,5 \$
Actif à court terme	171,5	120,3	154,5
	1 255,0	1 329,9	1 289,0
ACTIONS OUVERTES			
Canadiennes	778,4	783,3	730,4
Internationales	897,7	836,1	791,6
	1 676,1	1 619,4	1 522,0
ACTIFS LIÉS À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	374,1	498,5	465,4
Immobilier et infrastructure	227,3	164,6	149,3
Marchandises	82,0	79,1	57,7
	683,4	742,3	672,4
AUTRES TYPES DE PLACEMENTS			
Rendement absolu	253,6	233,5	200,5
Actions privées	73,0	53,1	44,7
	326,6	286,6	245,2
Total des placements	3 941,1 \$	3 978,2 \$	3 728,6 \$

COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 MARS 2008



RENDEMENT DES PLACEMENTS AU 31 MARS 2008

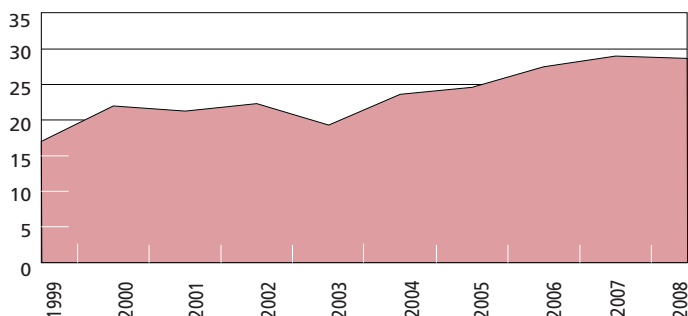


Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

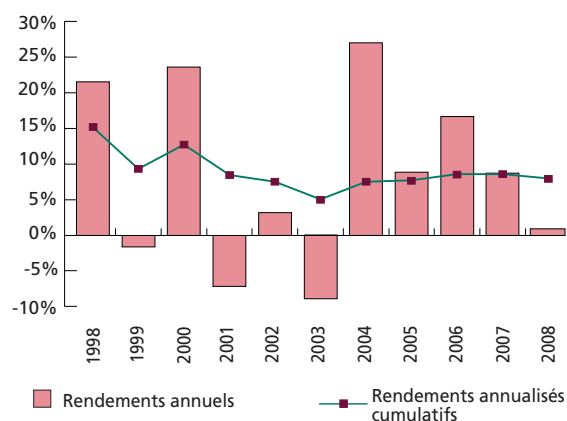
Points saillants au 31 mars 2008

JUGES

ACTIF NET AU 31 MARS 2008
(millions de \$)



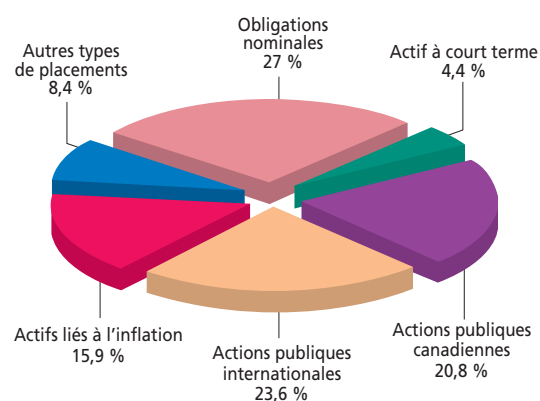
RENDEMENTS TOTAUX ANNUELS DES FONDS 1998-2008



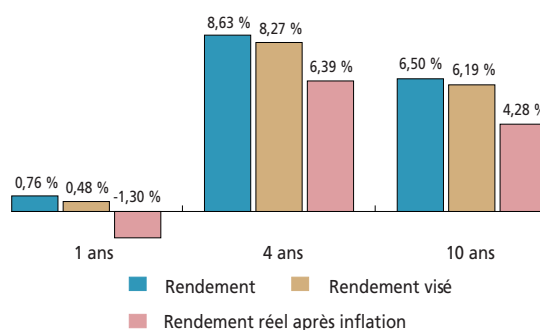
PLACEMENTS PAR PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2008
(millions de dollars)

	2008	2007	2006
REVENU FIXE			
Obligations nominales	7,7 \$	8,5 \$	8,1 \$
Actif à court terme	1,2	0,9	1,1
	9,0	9,4	9,2
ACTIONS OUVERTES			
Canadiennes	6,0	6,0	5,7
Internationales	6,8	6,4	6,1
	12,7	12,4	11,8
ACTIFS LIÉS À L'INFLATION			
Obligations à rendement réel	2,6	3,3	3,2
Immobilier et infrastructure	1,4	1,2	1,1
Marchandises	0,6	0,6	0,4
	4,5	5,1	4,7
AUTRES TYPES DE PLACEMENTS			
Rendement absolu	1,9	1,7	1,5
Actions privées	0,5	0,4	0,3
	2,4	2,1	1,8
Total des placements	28,7 \$	29,0 \$	27,5 \$

COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 MARS 2008



RENDEMENT DES PLACEMENTS AU 31 MARS 2008



Remarque: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux.

Conseil d'administration



Wiktor Askanas
Président du Comité des
ressources humaines et de la
rémunération



Joel Attis
Vice-président du conseil



Réjean Bossé
Administrateur



Marc-Antoine Chiasson
Administrateur



Gilles Lepage
Président du conseil



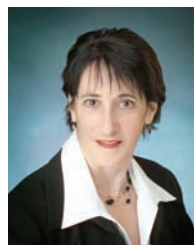
Sharon MacFarlane, CA
Présidente du Comité de
vérification



John Mallory
Administrateur (d'office, sans
droit de vote)



Don Moors, FCMC
Administrateur



Cathy Rignanesi
Administrateur



John A. Sinclair
Président et chef de la direction
Chef des placements



Richard C. Speight, c.r.
Président du Comité de
gouvernance



Reno Thériault
Administrateur



Michael W. Walton
Administrateur

Lettre aux intervenants

Nous sommes heureux de présenter le rapport de l'exercice financier 2007-2008 au nom du Conseil d'administration et du personnel de la SGPNB. Le taux brut de rendement total pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 était de 0,79 % et le rendement annualisé pour une période de quatre ans, 8,33 %.

Le dernier exercice a été éprouvant en raison de l'incertitude et de l'instabilité des marchés financiers mondiaux. Il faut s'attendre à connaître, à l'occasion, une année difficile en matière de rendement. Cela étant dit, nous sommes heureux de souligner que nos rendements totaux pour l'exercice financier font très bonne figure par rapport aux autres gestionnaires de caisses de la fonction publique et de fonds équilibrés en gestion commune.

Plus important encore, nos rendements annualisés à long terme demeurent vigoureux. Comme on peut le constater dans les rapports précédents, notre programme de placement a été conçu selon une perspective à long terme qui assure l'adéquation avec les caractéristiques à long terme du passif sous-jacent des régimes de pension. Nous avons le plaisir de souligner que le rendement annualisé mixte total sur quatre ans, 8,33 %, continue à dépasser les exigences de rendement actuariel établies pour chacun des fonds gérés.

Exercice financier 2007-2008

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'actif net géré par la Société a diminué légèrement pour atteindre 8,699 milliards de dollars par rapport à 8,718 milliards l'année précédente. Cette diminution est attribuable au revenu de placements net

(49 millions), au financement particulier des répondants des régimes (138 millions) et à des versements de prestations nets (206 millions). Grâce aux activités de gestion active du portefeuille, le revenu de placements net s'est enrichi d'environ 19 millions de dollars. Le déclin de la valeur totale de l'actif géré dans une année de rendement positif illustre bien la « maturité » des fonds de pension que nous gérons.

L'exercice financier a présenté de nombreux défis pour l'industrie de gestion des placements. Nous sommes heureux de signaler que nos équipes de placements ont évité plusieurs des problèmes notables qu'ont connus nombre d'investisseurs. Tout d'abord, la SGPNB n'a pas été directement touchée par la crise des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et n'a pas subi les effets du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers au Canada. Bien que ces types de valeurs n'aient pas eu d'impacts directs, elles ont eu des conséquences sur les marchés du crédit en général. Toutefois, leurs effets sur notre portefeuille ont été largement atténués en raison de la concentration des placements à revenu fixe sur des titres d'État canadiens.

Nous sommes également très heureux de la performance de nos stratégies de placements internes à faible corrélation avec les marchés. À l'origine, ces stratégies ont été mises en place pour reproduire le rendement du marché boursier, sans lien direct avec les rendements de ce marché. En plus d'être rentable, l'internalisation de ces stratégies nous permet aussi d'assurer la pleine maîtrise et la transparence de nos positions par rapport à la possibilité d'avoir recours à des fonds de couver-

ture externes. Les rendements obtenus au cours de l'exercice grâce à ces stratégies ont permis de continuer à justifier notre démarche et ont contribué à notre rendement positif total, malgré le déclin du marché boursier.

La SGPNB continue d'enregistrer des rendements de placements nominaux et réels (après inflation) qui surpassent les exigences actuarielles à long terme. Elle continue également à ajouter de la valeur par rapport à ses divers repères de rendement du marché. Cette valeur ajoutée couvre non seulement les dépenses de la Société, mais augmente sensiblement l'actif de chaque régime. Dans le présent rapport, nous avons le plaisir de préciser le mandat de la Société, ses activités et ses résultats.

Voici un aperçu des principales réalisations de la SGPNB durant l'exercice :

- Dépassement continu des cibles actuarielles de rendement nominal réel à long terme
- Réalisation de rendements positifs relatifs à valeur ajoutée des portefeuilles, après le défraiement des dépenses, par la gestion active des placements
- Modification de la composition de l'actif à la suite d'une étude effectuée en avril 2007 sur l'actif et le passif des caisses de retraite des services publics et des enseignants
- Réalisation d'un cadre de gestion des risques à l'échelle de la Société et amélioration des systèmes d'évaluation en matière de gestion des risques

- Restructuration de nos indices de référence d'avoirs étrangers et de nos activités de couverture de risque de change afin de nous permettre de prendre des décisions plus stratégiques en matière de placements et de composition de l'actif
- Transition des actions européennes et japonaises vers les marchés avancés selon l'indice MSCI EAEO¹. La majorité de ces actions est gérée à l'interne
- Élargissement de l'activité en matière de marchés privés et nomination d'un vice-président à cette fin
- Mise à jour du site web (www.nbimc.com) de la Société, lequel comprend beaucoup plus d'information ayant trait à ses activités et à ses méthodes de gouvernance

L'année dernière, nous avons fait état de la réalisation d'une vérification liée à la gouvernance menée par le vérificateur général. Son rapport et la réponse de notre conseil d'administration se trouvent à <http://www.gnb.ca/oag-bvg/2006v2/chap3f.pdf>. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration et la direction ont analysé plusieurs des recommandations formulées dans le présent rapport et y ont donné suite de façon méthodique. Il est possible de consulter quelques-unes de ces mesures d'action dans la version révisée de notre méthode de gouvernance sur le site web de la Société (www.nbimc.com) et également dans une section plus étoffée relative à la gouvernance et à la rémunération qu'on trouvera

¹ Le MSCI EAEO - (indice Morgan Stanley Capital International pour l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient) est un indice tiers indépendant géré par Morgan Stanley Capital et fondé sur la pondération de la capitalisation.

plus loin dans le présent rapport annuel. Le vérificateur général a continué examiner notre organisation; un autre rapport de vérification de type « optimisation des ressources » devrait être publié par son bureau à la fin 2008.

Révision de la composition de l'actif des fonds

Le rapport annuel de l'année dernière soulignait la réception d'une évaluation actuarielle de la Caisse de retraite pour les services publics et prévoyait une révision complète de la composition de l'actif du fonds au cours de l'année financière à venir. Nous avons reçu par la suite une évaluation actuarielle de la caisse de retraite des enseignants, ce qui nous a amenés à réaliser l'analyse de la composition de l'actif propre à ce fonds.

Il est important de noter que les rendements élevés des dernières années ont grandement amélioré les taux de capitalisation pour les deux fonds. Leur sécurité financière accrue et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la relative « maturité » de leur profil de risque ont largement influencé les décisions prises à la suite de ces études.

En conséquence, le conseil d'administration de la SGPNB approuvait, en avril 2007, une nouvelle composition de l'actif pour chacun des trois fonds gérés. Le document intitulé Politiques d'investissement se trouve sur notre site web à <http://www.nbimc.com/>. Ces changements seront aussi communiqués aux intéressés lors des nombreux forums de communication auxquels nous participerons au cours de l'année.

Reconnaissance de service dévoué

Nous tenons à souligner les efforts du conseil d'administration et le soutien qu'il a apporté à la Société durant l'exercice. Servir au conseil demeure une responsabilité et un engagement de taille qui est grandement apprécié.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Ronald J. LeBlanc, dont le mandat s'est achevé vers la fin de l'exercice financier. Ron s'est joint au conseil d'administration en 2000; ses conseils et sa clairvoyance ont joué un rôle important durant son mandat dans le succès des placements et dans la croissance de la Société. Nous avons par ailleurs le plaisir d'accueillir trois nouveaux administrateurs : M. Joel Attis, qui s'est joint au conseil en août 2007, ainsi que M. Marc-Antoine Chiasson et Mme Catherine Rignanesi qui s'y sont joints le 27 mars 2008. Nous leur souhaitons la bienvenue dans l'équipe et les encourageons à poursuivre leur engagement.

Au nom du conseil, nous remercions l'équipe de spécialistes en placement de la SGPNB pour la diligence dont elle fait preuve et pour son travail soutenu. Les succès dont fait état ce rapport reflètent bien l'engagement et le dévouement de ses membres.

Perspectives

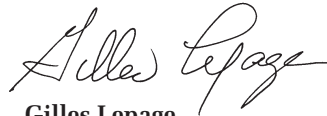
Au moment de rédiger la présente lettre, la volatilité des marchés financiers s'est quelque peu atténuée, grâce notamment aux efforts conjoints de plusieurs banques centrales mondiales. Ces mesures auront au moins permis de stabiliser le

système financier mondial, si bien que les investisseurs peuvent reprendre leurs analyses en matière de développement économique et des entreprises, au lieu de se préoccuper de l'éventualité d'un risque de contrepartie et de son effondrement. Toutefois, le contexte économique demeure difficile, du fait des répercussions sur les consommateurs de la crise du logement aux États-Unis qui se font toujours sentir. Nous continuerons à investir avec prudence dans le cadre d'une composition bien diversifiée des actifs financiers en élaborant des solutions et des approches novatrices pour atteindre nos objectifs.

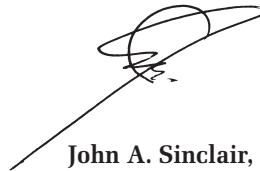
Grâce à la « maturité » des régimes de pension que nous gérons, les rendements en matière de placements devront continuer à jouer un rôle important pour nous aider à payer les retraites dans l'avenir. Nous demeurons déterminés à essayer de réaliser des rendements de placements à long terme qui dépassent les exigences actuarielles tout en maîtrisant les risques. Par ailleurs, nous restons

convaincus que notre stratégie, nos ressources humaines et nos méthodes peuvent nous permettre de continuer à réaliser les objectifs à long terme des parties intéressées et à relever les défis à venir.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.



Gilles Lepage,
Président du conseil



John A. Sinclair,
Président et chef de la direction,
Chef des placements

Mai 2008
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Gouvernance de la Société

La SGPNB est une société d'État, constituée selon la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (1994). Elle a pour tâche principale de fournir des services de conseils en placement et d'agir à titre de fiduciaire de trois régimes de retraite.

La Loi précise le processus de sélection et les devoirs des membres du conseil d'administration de la SGPNB. Le conseil d'administration a pour principale préoccupation la gouvernance de l'organisation, qui agit uniquement en tant que fiduciaire pour les fonds gérés. Les membres du conseil ne représentent les intérêts d'aucun intéressé en particulier. Le conseil s'assure que toutes les opérations sont de nature purement commerciale et que les décisions prises et les gestes posés par la Société se basent sur de saines pratiques commerciales.

Trois comités se greffent au conseil pour l'aider à assumer ses responsabilités. Il s'agit du Comité de vérification, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de gouvernance. La gestion courante de la Société incombe au chef de la direction, tandis que les questions d'investissement relèvent du chef des placements.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le seul promoteur des régimes de retraite dont la gestion relève de la SGPNB et est responsable de la conception des régimes de retraite, ce qui comprend le niveau des cotisations et des prestations.

Pour obtenir des renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise, nous vous invitons à consulter notre site web à www.nbimc.com. Vous y trouverez les lois régissant nos activités, nos règlements administratifs, la composition du conseil, le mandat du conseil et des comités, les lignes directrices pour la nomination, la politique sur l'orientation et la formation des administrateurs et le code de déontologie et de conduite des affaires.

La SGPNB s'est fixé comme objectif d'adopter les meilleures pratiques possibles en matière de gouvernance d'entreprise et à tenir compte de son statut en tant que société d'État provinciale. Pour atteindre cet objectif, le conseil d'administration a pris, en 2007-2008, plusieurs initiatives de gouvernance qui se sont avérées fructueuses :

- Approbation et adoption d'un mandat nouveau ou révisé pour le conseil, le Comité de vérification, le Comité de gouvernance et le Comité des ressources humaines et de la rémunération, afin de refléter les nouvelles pratiques de gouvernance du secteur privé.
- Tout en reconnaissant que, selon la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, la décision finale en matière de nomination d'administrateurs revient au lieutenant-gouverneur en conseil, le conseil d'administration a créé les directives de mise en candidature selon lesquelles son Comité de gouvernance peut jouer un rôle proactif en proposant les compétences et l'expérience particulières pour prendre en considération les candidatures au poste d'administrateur. Il a ensuite parachevé ces directives et les a communiquées au ministre aux fins d'examen.
- Élaboration d'une politique sur l'orientation et la formation des administrateurs visant à présenter de manière uniforme, aux nouveaux administrateurs leurs responsabilités, la SGPNB et ses activités, ses stratégies et ses défis, ainsi que notre industrie et le contexte

économique actuel. Cette politique exige un processus d'information constant et régulier pour que tous les administrateurs soient bien informés de ces aspects.

- Établissement d'une méthode d'examen des réalisations et d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

Présence au conseil

Administrateurs nommés ¹	Conseil ²	Comité de vérification	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Gilles Lepage ³	8/9	2/4	5/6	3/6
Wiktor Askanas	8/9	s.o.	4/6	4/6
Joel Attis ⁴	3/4	s.o.	s.o.	1/2
Réjean Bossé	9/9	4/4	s.o.	s.o.
Ronald LeBlanc	8/9	4/4	s.o.	s.o.
Don Moors	9/9	4/4	s.o.	s.o.
Richard Speight	9/9	s.o.	6/6	s.o.
Reno Thériault	9/9	s.o.	s.o.	4/6
Michael Walton	9/9	s.o.	s.o.	4/6

¹ Le conseil comprend également trois membres d'office : le président de la SGPNB, le sous-ministre des Finances (sans droit de vote) et la vice-présidente – Finances de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

² Six réunions ordinaires et trois assemblées extraordinaires

³ Membre du Comité de vérification avant sa nomination à titre de président du conseil le 1er septembre 2007

⁴ Nomination au conseil le 29 août 2007.

Conformément à sa politique sur l'orientation et la formation des administrateurs, le conseil d'administration a également tenu deux réunions d'information durant l'exercice 2007-2008. La première abordait le thème de la gestion des risques dans les entreprises. Elle comprenait de l'information et des présentations de chacun des vérificateurs de la direction et des vérificateurs internes et s'est terminée par l'approbation d'un Cadre de gestion des risques pour la SGPNB, disponible sur son site web. La seconde traitait du contexte juridique dans lequel la Société évolue et comprenait de l'information et des présentations de son avocat-conseil externe.

La rémunération des administrateurs est établie dans les règlements de la Société et fait état d'une provision annuelle pour le président du conseil et d'une indemnité journalière pour chaque présence aux réunions, plus un jour de préparation. Le coût de fonctionnement du conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 était de 80 380 \$, plus des frais de déplacement et d'hébergement de 22 625 \$, soit 0,8 % du coût total d'opérations. Les administrateurs d'office ne sont pas rémunérés.

Principes de la SGPNB en matière de placement

La Société exerce ses activités selon certains principes de placement et s'y reporte chaque fois qu'elle conçoit une stratégie en la matière. Ces principes sont les suivants :

1. L'approche de gestion des actifs adoptée par la SGPNB est plutôt à faibles risques, par rapport à celle de ses homologues.
2. On estime que les obligations à rendement réel répondent le mieux à la structure des passifs, en raison de leurs caractéristiques à long terme liées à l'inflation.
3. Les nouvelles classes d'actifs et stratégies sont introduites progressivement afin d'en tirer l'expérience nécessaire et de minimiser les coûts associés à la transition.
4. Le profil actuariel et le financement de chaque caisse de retraite influent considérablement sur la composition adéquate de l'actif de chaque régime.
5. Selon la SGPNB, une gestion active transforme les imperfections du marché en occasions de placement à valeur ajoutée.

Commentaires et analyse de la direction

Compilés en un rapport, les commentaires et l'analyse de la direction sont fournis pour permettre au lecteur d'interpréter les tendances importantes, les résultats et les conditions financières des fonds de retraite. Par ailleurs, les commentaires et l'analyse de la direction peuvent renfermer des énoncés prospectifs reflétant les objectifs de gestion, les perspectives et les attentes assorties de risques et d'incertitudes. Les éléments clés des états financiers annuels des fonds y sont expliqués et il convient de lire le rapport de gestion conjointement avec les états financiers annuels et les notes complémentaires.

Nous invitons le lecteur à ne pas se fier indûment à ces états, car plusieurs facteurs importants pourraient infléchir concrètement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les énoncés prospectifs.

Composition de l'actif

Pour chaque régime, l'élaboration de la composition de l'actif dépend largement du profil du passif actuariel du régime de pension sous-jacent. La composition de l'actif de chacun est conçue pour fournir des rendements annualisés à long terme qui dépasseront les exigences en matière de rendement actuariel avec le moindre risque.

Comme indiqué dans le rapport de l'année dernière, la SGPNB a reçu dernièrement l'évaluation actuarielle d'avril 2005 du régime de la caisse de retraite des services publics et celle d'avril 2006 du régime de la caisse de retraite des enseignants. Au cours du dernier exercice, nous avons mené une analyse de l'actif et du passif de chaque fonds et, avec l'autorisation du conseil d'administration, apporté un ensemble d'ajustements prudents à la composition des actifs de chaque régime. En raison

des nouvelles contraintes de risque des deux régimes, l'engagement dans les obligations nominales et à rendement réel a été réduit quelque peu en faveur de l'immobilier et des actions ouvertes internationales. La composition de l'actif de la caisse de retraite des juges a été rajustée pour reproduire celle de la caisse des services publics selon la méthode adoptée l'année dernière.

Il est également important de souligner que, durant l'année, le vérificateur interne a procédé à l'examen de l'élaboration de notre politique de placements et des méthodes connexes. Il en est résulté une confirmation de nos méthodes, qui ont été jugées conformes aux meilleures pratiques, ainsi que des suggestions d'améliorations.

À la fin de l'année, nous avons restructuré les indices de référence étrangers de nos politiques de placements afin de passer d'une base en devise locale du pays d'origine des investissements à un référentiel en dollars canadiens. Nos anciennes pratiques étaient mieux adaptées pour les premières années de mise en œuvre de la SGPNB, lorsque la stratégie visant à accroître la visibilité sur le marché était principalement fondée sur des instruments dérivés. Plus récemment, nous avons commencé à assurer la majeure partie de notre engagement sous forme de titres, ce qui a amené la direction à entreprendre d'importantes activités de couverture sur des opérations de change afin d'éliminer le risque de change implicite dans les indices de référence locaux.

Parallèlement aux changements apportés aux indices de référence, nous avons simplifié notre activité de couverture de risque de change pour nous concentrer sur les quatre devises principales auxquelles nous sommes exposés (dollar américain, livre sterling, euro et yen) et dissocié l'opération de

couverture en une structure de recouvrement générale du portefeuille. Cette simplification et cette approche de recouvrement permettront au conseil d'administration et à la direction d'adopter, au besoin, une démarche plus active en ce qui a trait à la gestion des devises étrangères.

Le dernier changement apporté à la politique de placements durant l'année visait à combiner l'engagement dans les actions ouvertes européennes et japonaises en un engagement fondé sur les marchés avancés en fonction de l'indice MSCI EAEO. En passant à l'indice EAEO, nous avons essentiellement distribué une partie du risque japonais à d'autres marchés avancés en Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande) et en Asie (Hong Kong et Singapour).

En ce qui concerne nos activités de placement activement gérées, nous avons finalisé la recherche et le développement de notre stratégie interne active menée relative aux actions ouvertes canadiennes durant l'exercice financier. Cette stratégie mise sur les capacités de notre équipe existante de professionnels des placements, ce qui aura pour effet pour la SGPNB de rapatrier les actifs qui étaient gérés à l'externe par le passé. Le portefeuille a été activé à la fin avril 2008.

Rendement des placements

En ce qui a trait au rendement des placements, les deux principaux objectifs de la SGPNB consistent à satisfaire aux exigences de rendement actuarielles des fonds et à ajouter de la valeur au moyen de stratégies de gestion active.

Le premier touche le rendement nominal et réel des fonds par rapport au rendement exigé par l'étude actuarielle pour financer adéquatement

chaque caisse de retraite. Ce rendement dépend de la composition judicieuse de l'actif, comme il est mentionné à la section précédente. Bien que notre rendement global de 0,79 % pour l'exercice financier se situe en deçà des objectifs de rendement nominal et réel pour l'année dernière, nous avons continué à dépasser ces objectifs sur le plus long terme.

Par ailleurs, les rendements de l'année ont été bons par rapport à ceux d'un certain nombre d'autres gestionnaires. Nous attribuons cela principalement au fait que nous avons une pondération plus basse en actions ouvertes et une pondération plus élevée que les actifs liés à l'inflation et les produits alternatifs. Ces deux catégories d'actif se sont bien comportées au cours de l'année. L'élément le plus significatif de notre performance nominale au cours de l'année a été le portefeuille d'obligations nominal, suivi par les actions ouvertes canadiennes, les produits de base, les obligations à rendement réel, nos stratégies à faible corrélation avec les marchés et les actions privées. Toutefois, ces gains ont été largement neutralisés par la grande faiblesse des marchés boursiers internationaux et de la portion des valeurs mobilières publiques de notre portefeuille immobilier. Concernant notre engagement dans le marché public international, l'aspect positif a été que le risque de change implicite dans les indices de référence de nos devises locales a évité des pertes plus importantes qu'un certain nombre de nos pairs ont connues en raison du renforcement du dollar canadien pendant cette période.

Le tableau suivant indique le rendement précis et le rendement cible de chaque portefeuille d'actifs de la Société.

Taux de rendement de l'exercice 2006-2007

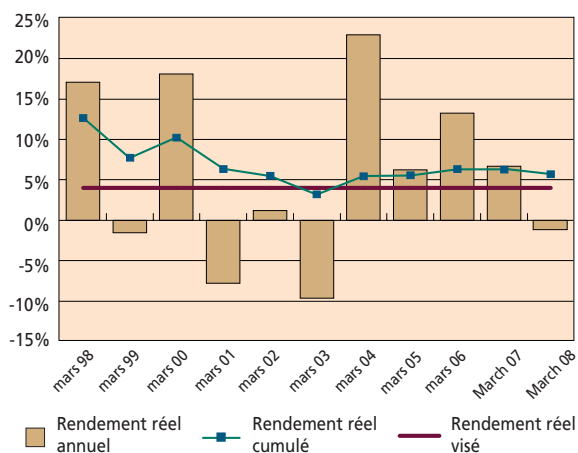
	Rendement du portefeuille	Rendement cible
Revenu fixe		
Obligations nominales	6,98 %	6,99 %
Actif à court terme	4,65	4,62
Actions boursières		
Canadiennes	4,29 %	4,00 %
Américaines	(7,18)	(6,94)
Européennes	(12,36)	(12,07)
Japonaises	(23,50)	(25,85)
Actifs liés à l'inflation		
Obligations à rendement réel	5,89 %	6,38 %
Immobilier et infrastructure	(12,20)	(13,59)
Produits de base	33,06	38,62
Autres types de placements		
Rendement absolu	8,07 %	4,62 %
Actions privées	30,92	8,23
Total du portefeuille	0,79 %	0,52 %

Le principal objectif de placement énoncé par l'actuaire du régime est d'atteindre un rendement réel à long terme (après inflation) de plus de 4 %. C'est notre plus grand défi et notre principal critère de performance, et la sécurité des caisses de retraite dépend de notre réussite.

Le diagramme suivant illustre le rendement réel annuel de la SGPNB depuis sa formation. Le plus important, c'est que le diagramme indique également que le rendement réel cumulé depuis le début est de 2,33 % par année, soit plus que l'exigence actuarielle de 4 %. Ce rendement supplémentaire équivaut environ 1,5 milliard de dollars de rendement cumulé réel de plus que les prévisions de financement du régime sur les 11 années.

Assurer l'avenir à long terme des caisses de retraite

Le deuxième objectif de rendement de la Société consiste à accroître la valeur des avoirs au-delà du point de référence de chaque classe d'actif,



au moyen de stratégies de gestion active. Cette valeur ajoutée par rapport au point de référence doit d'abord couvrir les coûts d'exploitation de la Société et ensuite ajouter, chaque année, une cible de 42 points de base à chaque caisse de retraite.

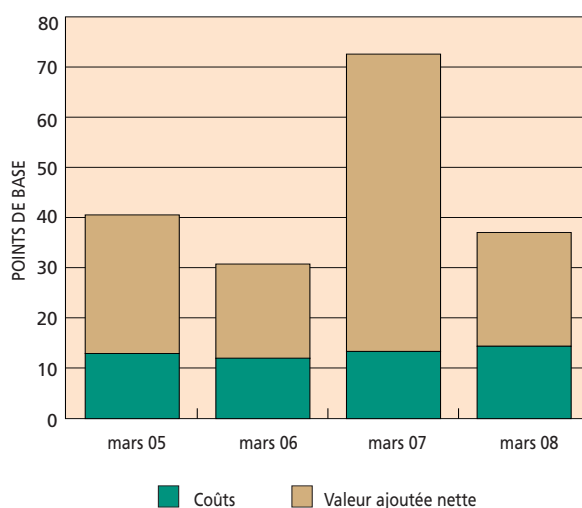
Nos activités de gestion active ont continué à ajouter de la valeur pour la septième année consécutive. Ces activités ont ajouté 22,7 points de base de valeur (54 % par rapport à la cible), soit environ 19,8 millions de dollars, après avoir défrayé tous les frais de fonctionnement de l'organisation. Les résultats de cette année ont légèrement diminué notre rendement annuel moyen de valeur ajoutée à long terme sur quatre années à environ 33 points par année (79 % par rapport à la cible). La période de quatre ans est la plus significative pour mesurer la performance du gestionnaire et elle est choisie pour représenter une mesure à long terme plus stable.

Nous sommes heureux d'avoir ajouté de la valeur relative aux portefeuilles, surtout compte tenu de la volatilité qui a caractérisé l'année. Des fluctuations importantes d'un jour à l'autre dans l'établissement de la valeur des actifs et le changement d'attitude des investisseurs ont rendu la

détention d'importants avoirs d'investissements risquée et ont créé des difficultés pour maintenir en équilibre la pondération de la composition de l'actif par rapport aux niveaux de la politique de placements. La direction a fait des efforts délibérés pour maintenir le risque en conformité avec les niveaux cibles et n'a pas été directement affectée par la dette liée aux prêts hypothécaires américains ou par les problèmes liés au papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers au Canada.

Le graphique suivant illustre la valeur ajoutée brute relative provenant des activités de gestion active de la Société ces quatre dernières années et donne le détail des coûts d'exploitation et du rendement à valeur ajoutée excédentaire (ou net).

Valeur ajoutée déduction faite des coûts d'exploitation



Gestion du risque

Dans les rapports annuels précédents, nous avons fait état de notre résolution à nous concentrer sur les risques potentiels et sur la manière dont cette démarche constitue une partie essen-

tielle des activités de gestion des placements de la SGPNB. C'est un élément clé pour assurer la stabilité des cotisations et des prestations du régime de pensions et éviter les risques injustifiés associés à la gestion active des placements. Toutes les décisions relatives aux investissements se prennent dans un contexte de risque qui ne vise pas seulement les rendements attendus de nos activités, mais aussi les pertes directement liées à ces dernières.

La Société a élaboré des processus de gestion des risques que la haute direction examine continuellement. Au cours de l'année, nous avons formalisé ces composantes dans un cadre de gestion des risques de la Société qui peut être consulté sur notre site web à <http://www.nbimc.com/Investments/EnterpriseRisk.aspx>. Le conseil d'administration vérifie trimestriellement l'évaluation de la direction de chacun des risques définis dans le cadre de gestion.

En voici un résumé:

i) Un processus de gestion des risques est entrepris chaque année par le conseil d'administration avec le soutien de notre service de vérification interne, pour vérifier les onze catégories de risque suivantes :

- Risques liés aux placements
- Risques liés aux ressources humaines
- Risques liés à la technologie
- Risques juridiques et liés à la conformité aux règlements et politiques
- Risques liés à la gouvernance
- Risques liés à la réputation
- Risques liés aux communications

- Risques liés aux stratégies d'affaires
 - Risques liés au contexte d'affaires
 - Risques fiduciaires
 - Risques opérationnels
- ii) Une évaluation hebdomadaire des risques du coefficient de capitalisation de l'ensemble des fonds des régimes de pension. Cet aspect fait l'objet de rapport trimestriel au conseil.
- iii) Une évaluation hebdomadaire des risques des activités de gestion active de la Société.
- iv) Un rapport de conformité hebdomadaire sur les activités relatives aux politiques et procédures internes de placement. Un rapport trimestriel sur la conformité à la politique de placements est présenté au conseil.
- v) Un comité de gestion des risques de placement qui relève de la direction et qui est chargé d'examiner tous changements proposés aux procédures d'exploitation interne et de formuler des recommandations. Il pourrait s'agir des procédures qui influent sur l'évaluation des placements, l'évaluation du risque ou de nouveaux instruments et activités de placement. Ce comité s'est réuni trois fois durant l'année.
- vi) Un comité de gestion des risques liés aux technologies de l'information qui fournit des conseils à la Société sur tout ce qui a trait à la technologie. Ce comité s'est également réuni trois fois.
- vii) Un plan de reprise et de poursuite des activités.

Notre service de vérification interne (firme indépendante de la SGPNB) a réalisé un examen complet du processus de la politique de placements et de nos pratiques commerciales au cours de l'année, puis a remis ses conclusions à notre Comité de vérification. Il a également fait un suivi des mesures d'action de la direction en ce qui a trait aux recommandations relatives à la stratégie en matière de technologie de l'information ainsi qu'aux processus et aux procédures de contrôle et de conformité ayant fait l'objet d'un examen et d'un rapport l'année dernière. Le conseiller en vérification interne relève du Comité de vérification; il aide à examiner les contrôles internes de la Société et fournit des conseils en la matière.

Dans le cadre du suivi de la vérification de la stratégie de technologie de l'information de l'année dernière, la direction a effectué un examen très complet de notre infrastructure de technologie de l'information et l'a évaluée par rapport aux meilleures pratiques de l'industrie. Cet examen, réalisé avec l'aide d'un consultant externe, constitue la première étape d'une évaluation plus approfondie et d'un projet de planification technologique qui auront lieu au cours de l'année prochaine.

Les risques liés aux ressources humaines font également l'objet d'une attention constante à la fois de la direction et du Comité des ressources humaines et de la rémunération, lequel relève du conseil. Parmi les projets réalisés au cours de l'année, citons la réalisation à l'échelle de la Société de sondages bisannuel sur le milieu de travail et sur les chefs d'équipe menés. Les renseignements ainsi recueillis aideront à la fois à mesurer le succès de diverses initiatives en ressources humaines qui ont cours et à définir les

éventuels secteurs d'amélioration. Durant l'année, la direction a également élaboré un plan de ressources humaines afin d'assurer un lien avec les objectifs du plan stratégique réalisés l'année précédente.

En dernier lieu, soulignons que, au début de mai 2008, la SGPNB a mis en place son plan de continuité des opérations dans le cadre des inondations du secteur du centre-ville de Fredericton.

Ainsi, nous avons pu reloger, en huit heures, du personnel commercial et administratif désigné dans un centre d'opérations provisoire de façon à assurer la continuité des activités pendant deux jours ouvrables complets. S'il est vrai que ce plan a été créé dans l'espoir qu'il ne servirait jamais, sa bonne mise en œuvre nous rassure pour l'avenir.

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont un élément important à déduire dans le calcul des rendements nets pour les actifs gérés. Lorsqu'on compare les rendements de fonds, il faut s'assurer de comparer les rendements nets et non bruts. Plus les coûts sont faibles, plus les rendements sont élevés.

Les coûts d'exploitation englobent toutes les dépenses engagées par la SGPNB en sa qualité de fiduciaire de chaque caisse de retraite, de même que pour la gestion de l'actif correspondant et le déploiement de nos stratégies de gestion. L'un des objectifs essentiels de la Société consiste à réduire les coûts au minimum, dans la mesure où cela a une incidence directe sur le rendement net du capital investi de chaque fonds et est particulièrement pertinent dans le contexte actuel de rendements, moins élevés que prévu, dans la plupart des classes d'actifs. Il importe aussi de noter que le rendement de la gestion active de la SGPNB est mesuré sur une base nette, déduction faite de tous les coûts d'exploitation de la Société.

Selon la pratique courante de l'industrie, les gestionnaires expriment leurs coûts d'exploitation annuels selon un pourcentage de l'actif géré par la Société. Dans notre cas, cela représente environ 0,144 % (14,4 points de base) par rapport à 0,134 % au cours du dernier exercice. Les coûts d'exploitation absolus d'environ 12,6 millions de dollars étaient supérieurs à ceux de l'année précédente d'environ 1,3 millions, mais dans les limites

des prévisions budgétaires de l'année en cours. L'augmentation est essentiellement attribuable à une hausse des dépenses salariales, en raison de la création de trois nouveaux postes et de l'examen externe sur les rémunérations réalisé l'année précédente, ainsi qu'aux dépenses plus élevées en matière de garde de valeurs provenant d'efforts de gestion interne accrus.

Nous avons déjà expliqué qu'il existe différentes manières d'établir des points de référence pour nos dépenses par rapport à nos homologues gestionnaires de fonds. Tout d'abord, nous soutenons toujours la comparaison du point de vue des études faites à l'interne à l'aide de l'information tirée des rapports annuels de fonds que nos pairs ont rendus publics. Il en va de même pour ce qui est des études de répondants de régime. SEI Investments¹ a publié les résultats d'une étude de régimes de retraite à prestations déterminées ayant des actifs supérieurs à 1 milliard de dollars : les coûts d'exploitation annuels moyens d'un gestionnaire étaient de 35,1 points de base.

D'après ces comparaisons, nous sommes fiers de signaler, encore une fois, que les coûts d'exploitation de la SGPNB sont très faibles par rapport aux coûts d'exploitation moyens des fonds. Ces faibles coûts d'exploitation permettent de maximiser l'actif qui assurera le versement des prestations de retraite.

1. « 2005 Pension Plan Sponsor Fee Survey », SEI Investments Canada,

Rémunération

Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR) aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations concernant la rémunération de la direction et des administrateurs, la relève des dirigeants et les politiques et pratiques en matière de ressources humaines.

Le comité comprend quatre administrateurs et le président du conseil d'administration, qui en est membre d'office. Le comité se réunit tous les trois mois. Il peut faire appel à des consultants externes en ressources humaines pour l'aider à remplir son mandat.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, il était composé de Wiktor Askanas (président), Reno Thériault, Michael Walton, Joel Attis et Gilles Lepage (membre d'office).

Les responsabilités principales du CRHR comprennent

- la supervision du processus d'évaluation du rendement annuel pour le PDG, notamment l'établissement de buts et d'objectifs ainsi que de recommandations en matière de rémunération, y compris les primes d'encouragement;
- la participation aux processus de gouvernance des ressources humaines, y compris l'élaboration de principes de rémunération de la Société, et des révisions des programmes d'avantages sociaux des employés;
- la recommandation de changements à la structure de l'organisation, la nomination de dirigeants, la modification des descriptions de travail, le rajustement des échelles salariales concurrentielles et les plans de relève pour les postes clés.

Activités principales du CRHR pour l'exercice financier 2008

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008, le comité a, entre autres,

- révisé le mandat du Comité et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration;
- approuvé l'affichage public des principes de rémunération sur le site web de la SGPNB;
- révisé l'évaluation du rendement annuel du PDG;
- révisé le plan de relève pour les postes à haute responsabilité;
- lancé l'élaboration d'un plan stratégique à long terme sur les ressources humaines pour appuyer le plan stratégique général de la Société;
- approuvé le fonds commun d'incitation discrétionnaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007;
- supervisé l'élaboration de la pondération du fonds commun d'incitation discrétionnaire dans le cadre des objectifs stratégiques et des objectifs du plan d'affaires annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Principes de rémunération de la Société

La SGPNB estime que la réalisation de sa mission sera facilitée en mettant en correspondance les intérêts des employés et ceux de la Société. Par conséquent, la SGPNB a élaboré des principes de rémunération pour atteindre les objectifs suivants :

- Fournir des occasions concurrentielles, axées sur la performance et fondées sur les pratiques du marché.

- Attirer et retenir des gens très compétents.
- Renforcer la stratégie, la culture et les politiques de placements de la SGPNB.
- Promouvoir et favoriser l'atteinte d'objectifs stratégiques individuels, d'équipes et de la Société.
- Améliorer la réputation de la SGPNB en tant qu'employeur de choix.
- Traiter les employés avec équité.

Le plan de rémunération comprend les salaires et avantages sociaux ainsi que les primes fondées sur les résultats à court terme des placements, les primes d'encouragement individuelles et collectives annuelles à titre discrétionnaire et un système de primes à long terme. Le plan a été élaboré avec l'aide d'un consultant externe pour assurer la concordance avec les principes de rémunération énoncés ci-dessus.

Rémunération des cadres

Salaire et avantages sociaux

Le salaire de base est déterminé selon un barème salarial pour chaque poste. Les augmentations sont établies après avoir reconnu les responsabilités professionnelles particulières et font l'objet d'évaluations périodiques réalisées par des consultants externes et de sondages externes des pairs du domaine des fonds de pension institutionnels.

Par ailleurs, le CRHR aide la direction à atteindre les objectifs stratégiques de la SGPNB consistant à attirer, constituer et maintenir une équipe de spécialistes expérimentés et compétents en vue de soutenir la croissance et la diversité des options de placements en évaluant les barèmes salariaux régulièrement et en examinant la conception et les résultats des systèmes de primes annuellement pour assurer que les niveaux et

les pratiques de rémunération correspondent à ceux d'entreprises semblables de l'industrie des placements.

Le régime d'avantages sociaux des employés de la SGPNB comprend un régime de retraite à prestations déterminées et une allocation de retraite s'articulant comme suit :

a) Régime de pension à prestations déterminées :

Tous les employés cotisent à la caisse de retraite des services publics, qui assure une pension au départ à la retraite équivalant à 2 % du salaire annuel moyen pour les cinq années consécutives du salaire le plus élevé. Le régime est intégré au Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans et est indexé à l'inflation pour un maximum de 5 %.

b) Allocation de retraite

Chaque employé à temps plein ayant travaillé de façon continue durant au moins cinq années a droit à une allocation de retraite équivalente à cinq jours de paie pour chaque année complète d'emploi continu à concurrence de cent vingt-cinq jours de travail, calculée selon le niveau de rémunération au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi.

Systèmes de primes à court terme

La SGPNB dispose de deux systèmes de primes à court terme distincts : un pour le personnel de placements et de recherche, l'autre pour le personnel financier et administratif. Chaque employé à temps plein ayant travaillé au moins six mois y est admissible. Le système de primes à court terme est calculé au pro rata du salaire, pondéré de manière à refléter le rôle et les conséquences du poste quant à l'atteinte des

objectifs du plan d'affaires de la Société. Chaque système de primes à court terme comprend des éléments reposant sur des résultats de placement, des résultats d'équipe et des résultats individuels. Le rendement en matière de placements est mesuré en fonction des résultats dépassant les rendements cibles approuvés par le conseil. Par ailleurs, le CHRC approuve une composante discrétionnaire déterminée en comparant les réalisations en équipes et individuelles dans le cadre du plan d'affaires annuel par rapport aux objectifs du plan stratégique quinquennal de la Société. Le montant discrétionnaire global est ensuite alloué par la direction en fonction de la contribution individuelle et d'équipe aux réalisations du plan d'affaires.

Le système de primes annuelles pour le personnel du portefeuille global ainsi que des classes d'actifs, chacun couvrant les périodes de un an et de quatre ans ainsi qu'une composante discrétionnaire. La pondération de la composante de rendement des placements est fonction de l'influence d'une personne sur les résultats de placements. En outre, le personnel de placements et de recherche reçoit une pondération relativement inférieure des résultats de placements annuels par rapport aux résultats à plus long terme afin de souligner l'importance de la cohérence sur une période plus longue.

La prime annuelle du personnel financier et administratif est également conçue pour mettre en

concordance les intérêts du personnel avec les objectifs de la Société. Par conséquent, une proportion relativement faible de la prime annuelle pour ce personnel est fondée sur le rendement des placements, tandis qu'une proportion relativement importante tient compte de la contribution individuelle et d'équipe à l'atteinte des objectifs du plan d'affaires annuel.

Systèmes de primes à long terme

La SGPNB dispose également d'un système de primes à long terme pour le personnel de placements et de recherche, ainsi que pour le directeur financier. Ce système est conçu pour renforcer la concordance entre les intérêts des employés avec la stratégie à long terme de la Société et aider à attirer et retenir du personnel clé. Le système de primes à long terme offre aux employés admissibles, qui ont au moins quatre ans d'emploi avec la SGPNB, une prime axée sur le rendement qui renforce l'objectif à long terme du rendement des placements. Le système de primes à long terme est fondé sur le rendement dépassant les rendements cibles approuvés par le conseil, mesuré sur une période rétroactive de quatre exercices consécutifs.

Des renseignements spécifiques relatifs à la rémunération au sein de l'organisation sont publiés chaque année par le Bureau du contrôleur du gouvernement du Nouveau-Brunswick, au comptes publics.

Activités communautaires des employés

Le personnel de la SGPNB poursuit son engagement à contribuer à des causes importantes dans les collectivités locales. La direction et le personnel sont toujours conscients de l'importance de s'engager dans la collectivité en contribuant temps et ressources pour les œuvres de bienfaisance.

Le personnel continue à dépasser ses objectifs de contribution à la campagne annuelle Centraide et 19 de ses membres ont donné, au cours de l'année, une moyenne de plus de 75 heures de bénévolat à 36 organismes à but non lucratif. Six autres causes charitables ont été soutenues par des campagnes de financement internes.

Il importe tout particulièrement de mentionner que la SGPNB a rendu hommage à quatre personnes à titre de « bénévoles de l'année ». M. Steve Bishop, M^{me} Diane Patterson, M. James Scott et M^{me} Terry Wilkins ont chacun été salués pour avoir donné autant de leur temps au cours de l'année.

Communications et obligation de rendre compte

A titre de société d'État, nous devons rendre compte à la législature de la province du Nouveau-Brunswick par l'entremise du ministre des Finances. Nous faisons rapport annuellement au ministre par l'entremise du présent rapport annuel et à certains groupes d'intérêts, au moins chaque année, par l'entremise

- du comité de l'assemblée législative pour les Sociétés d'État,
- du Comité de consultation du RPSP,
- du Comité pour la pension – NBTA/AEFNB,
- de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB),
- de bulletins d'information Echo du RPSP, du RPE et du RPJ,
- du site de la Société : <http://www.nbimc.com>.